

Département du Sol et des Déchets
 Direction de la protection des sols

Avenue Prince de Liège 15
 B-5100 NAMUR (Jambes)

Contact : bdes.dgo3@spw.wallonie.be
<https://bdes.wallonie.be>

EXTRAIT CONFORME DE LA BDES N° 10901500

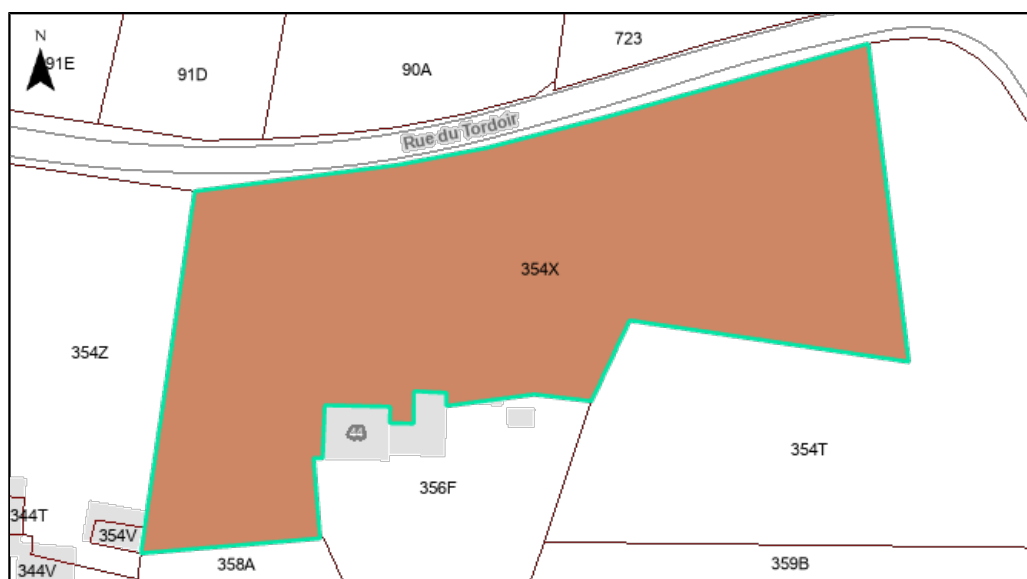
VALIDE JUSQU'AU 09/07/2027

PARCELLE CADASTRÉE À LOBBES 2 DIV/SARS-LA-BUISSIÈRE/ section B parcelle n°0354 X 000

RÉFÉRENTIEL : PLAN PARCELLAIRE CADASTRAL - SITUATION AU TABLE INTERNE PARCELLES_FC (FUTUR CADASTRE)

Cet extrait constitue un résumé des informations officiellement disponibles à l'administration en date du **09/07/2026**. La consultation de la Banque de Données de l'état des Sols (BDES) mise en place par la Direction de la Protection des Sols, vous permet d'obtenir des informations plus complètes et le cas échéant de solliciter une rectification des données.

PLAN DE LA PARCELLE OBJET DE LA DEMANDE ET DES DONNÉES ASSOCIÉES



SITUATION DANS LA BDES

Le périmètre surligné dans le plan ci-dessus est-il :

☒ Repris à l'inventaire des procédures de gestion de la pollution du sol et/ou à l'inventaire des activités et installations présentant un risque pour le sol (Art. 12 §2, 3) ? : **Oui**

☐ Concerné par des informations de nature strictement indicative (Art. 12 §4) ? : **Non**

Cette parcelle est soumise à des obligations au regard du décret sols

MOTIF (S) D'INSCRIPTION A L'INVENTAIRE DES PROCEDURES DE GESTION DE LA POLLUTION DU SOL (Art. 12 §2, 3)

° **GESOL : Dossiers d'investigations et d'assainissement encadrés par le Décret Sols, dossier référencé DS00005142 : « Remblai »**

CCS/Attestations

CCS/Attestations	A/M ²	Date de délivrance	Référence
Néant	-		-

Procédures

Stade de la procédure	Date de début	Date du dernier statut	Statut	Référence décision
Projet d'assainissement	10/12/2024	10/03/2026	Approuvé(e)	-
Etude d'orientation	27/01/2023	28/02/2023	Approuvé(e) par défaut, conclut à la nécessité d'une EC	-
Etude de caractérisation	28/02/2023	10/12/2024	Approuvé(e), conclut à la nécessité d'un PA	-

Mesure (suivi et sécurité) hors CCS ou attestation : **Non**

MOTIF (S) D'INSCRIPTION A L'INVENTAIRE DES ACTIVITES ET INSTALLATIONS PRESENTANT UN RISQUE POUR LE SOL (Art. 12 §2, 3)

Néant

DONNEES DE NATURE STRICTEMENT INDICATIVE (Art. 12 §4)

Néant

²A : parcelle **(Active)** dans le référentiel utilisé; M : parcelle qui n'est plus active dans le référentiel utilisé car elle a subi un remaniement du plan cadastral **(Mutation)** .